

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 17

Administration d'accueil : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Catégorie : C
Corps : Syndics des gens de mer	Indice sommital du corps : IM 473
Grade ou classe : Syndic des gens de mer de 1ère classe	Indice maximum de recrutement : IM 420

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

De préférence machine ou pont.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

Les candidats à un emploi dans la spécialité navigation et sécurité doivent posséder une expérience maritime et satisfaire à des conditions d'aptitude physique particulières, leur permettant notamment d'exercer leurs fonctions en tous lieux, de jour et de nuit. Une expérience ou des compétences « pont-machine » seront appréciées.

Formation et Stages : Formation continue à Nantes par modules courts

- Date :
- Durée :
- Lieu :

Affectation :

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 ans
Affectation prioritaire dans les unités littorales des affaires maritimes (ULAM) des directions départementales des territoires et de la mer.

- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.

Dates de :

- **Mise à disposition : durée de 2 mois**
- **Détachement : durée de 1 an**

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS

Les syndics des gens de mer de la spécialité navigation sécurité affectés en ULAM participent à l'exécution des missions de l'État à terre et en mer en matière de police, de sauvegarde des biens et des personnes et de réglementation des pêches et des cultures marines, de police de l'environnement.

Les syndics des gens de mer sont **assermentés**, doivent porter l'**uniforme** et les insignes de leur grade lorsqu'ils exercent certaines fonctions et peuvent ou doivent être **armés** suivant les spécialités. Ils sont amenés à naviguer sur les moyens nautiques légers (semi-rigides rapides et vedettes côtière de 15m) des ULAM.

Ils peuvent être affectés en évolution de carrière sur les moyens hauturiers des affaires maritimes.

Missions principales pouvant être exercées sur le poste :

- contrôler les activités de pêches maritimes en mer et à la débarque (contrôle des tailles minimales, des engins, et des zones de pêche...) des professionnels et des plaisanciers
- sensibiliser et contrôler les pêcheurs à pied professionnels et plaisanciers
- surveiller et contrôler la filière de commercialisation des produits de la pêche
- contrôler le respect des règles de navigation maritime et de sécurité en mer (plaisanciers et professionnels)
- contribuer au maintien de l'ordre public en mer (encadrement des activités de loisirs nautiques; participation aux dispositifs nautiques d'événements proches du littoral...) et aux missions de recherche et de sauvetage
- veiller au respect de la protection de l'environnement marin (détection des pollutions, protection de la faune et de la flore...)
- assurer plus spécifiquement les missions attribuées par l'ordre de service de l'unité, le chef d'unité ou le chef de service
- constatation des infractions et rédaction des procès-verbaux.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATION
C1	1	354	330	
	2	355	331	
	3	356	332	
	4	358	333	
	5	361	335	
	6	363	337	
	7	370	342	
	8	378	348	
	9	387	354	
	10	401	363	
	11	419	372	
	12	432	382	
C2	1	356	338	
	2	359	334	
	3	362	336	
	4	364	338	
	5	376	346	
	6	387	354	
	7	404	365	
	8	430	380	
	9	446	392	
	10	461	404	
	11	473	412	
	12	486	420	
C3	1	380	350	
	2	393	358	
	3	412	368	
	4	430	380	
	5	448	393	
	6	460	403	
	7	473	415	
	8	499	430	
	9	525	450	
	10	558	473	

SITE INTERNET DU MINISTERE : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>